

Motion commune au CDEN du 7 décembre 2010

Sur le projet de resectorisation des collèges La Grange du Bois à Savigny et Robert Buron à Nandy,

Nous, **parents d'élèves affiliés à la FCPE, à la PEEP et indépendants (API), professeurs du collège La Grange du Bois et professeurs d'école, représentants du personnel FSU et Sgen-CFDT**, tenons par cette motion commune à manifester notre désaccord et notre incompréhension sur le fait que soit présentée pour avis au CDEN l'hypothèse 5bis comme la plus consensuelle de toutes celles qui ont été discutées lors des concertations, alors que nous nous sommes prononcés contre cette hypothèse, défendant plutôt l'hypothèse 1 plus favorable à l'intérêt des enfants concernés.

En effet, les conclusions des réunions de concertation ont montré que si les deux hypothèses répondent aux objectifs de la resectorisation en rééquilibrant les effectifs des deux collèges pour leur permettre un meilleur fonctionnement, l'hypothèse 5bis proposée pour avis au CDEN présente des inconvénients majeurs absents dans l'hypothèse 1 :

- les trajets domicile/collège seront allongés (jusqu'à 35 minutes) pour nombre d'élèves alors qu'il n'y a pas de ligne de bus directe (contrairement à la zone de l'hypothèse 1), et qu'il n'est pas prévu de création de ligne de bus supplémentaire pour rejoindre le collège RBuron ;
- la liaison CM2-6e devra se faire avec 2 collèges pour deux écoles de Savigny dans l'hypothèse 5 bis (pour 1 seule école dans l'hypothèse 1),
- des inégalités par rapport à la mixité sociale seront accentuées entre les 2 établissements avec l'hypothèse 5 bis alors qu'elles seront plutôt atténuées avec l'hypothèse 1.

Nous ne pouvons croire que les trois réunions de concertation puissent finalement déboucher sur une proposition aussi défavorable pour les élèves de Savigny-le-Temple. Si des réactions ont pu se faire jour, sous forme de pétition par des parents d'élèves contre l'hypothèse 1 (pétition que nous n'avons pas vue), elles ont été guidées par un manque total d'information ; l'inquiétude des parents est compréhensible mais elle l'est de la même façon quelle que soit l'école éventuellement touchée par le projet.

Nous demandons donc à ce que l'intérêt général des enfants concernés par cette resectorisation prime sur tout autre considération ou justification. Qu'en conséquence les membres du CDEN émettent un avis défavorable sur l'hypothèse 5 bis présentée et que leur soit proposée pour avis l'hypothèse 1 dont les éléments d'étude sont en annexe.

Signataires : FCPE 77 – API – FSU – SNES – SGEN CFDT – PEEP 77